

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.025

L'An deux Mille Quatorze, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse LEGROS-GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : M. LE DÉPUTÉ-MAIRE

VOTE : UNANIMITÉ

L'article L.1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire, comprend des représentants du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

Chaque année, sur rapport de son président, la commission examine :

- le rapport annuel produit par le délégataire de service public comportant notamment les comptes relatifs au service public délégué et portant analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du service d'assainissement, du service de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est en outre consultée sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Pour notre ville, la commission consultative sera compétente en ce qui concerne l'eau, le Casino, les Jardins du Monde, le Port, le Golf et le Centre Equestre.

Il vous est proposé de fixer à 10, le nombre des représentants du Conseil Municipal.

Au titre des associations locales, il vous est proposé la nomination de :

- Mme Lyliane ISENDICK-MALTERRE, au titre du Comité Local de Défense des Consommateurs
- M. Claude BOÉ, au titre de l'association Royan Océan Club Golf
- M. Jean-Claude GUILLIEN, au titre des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan
- M. Claude CHERRY, au titre de l'association du Centre Socioculturel de Royan

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection,

DECIDE

- de fixer à 10, le nombre des représentants du Conseil Municipal, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

- d'élire comme représentants du Conseil Municipal :

- M. Philippe CAU
- Mme Marie-José DAUZIDOU
- Mme Marie-José DOUMECQ
- M. Gérard FILOCHE
- M. Bernard GIRAUD
- Mme Thérèse LEGROS-GORDON'S
- M. Patrick MARENGO
- Mme Marie-Noëlle PELTIER
- M. Gérard JOUY
- Mme Régine JOLY

- de désigner au titre des associations locales :

- Mme Lyliane ISENDICK-MALTERRE, au titre du Comité Local de Défense des Consommateurs
- M. Claude BOÉ, au titre de l'association Royan Océan Club Golf
- M. Jean-Claude GUILLIEN, au titre des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan
- M. Claude CHERRY, au titre de l'association du Centre Socioculturel de Royan

- de charger Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation de saisir ladite commission pour avis préalable sur tout projet de délégation de service public et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que n'intervienne la délibération du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO